

ILIAD

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

(Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018)
23^{ème} résolution

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018)
23^{ème} résolution

Aux Actionnaires
ILIAD
16, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Xavier CAUCHOIS

Associé



François BUZY



Jean-Paul SEURET

Associés